

Acte N° 2024-21

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 13 décembre 2024,
sous la présidence de Mme Isabelle von BUELTZINGSLOEWEN, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;
- Vu** Le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés,
- Vu** la délibération 2022-68 du 21 novembre 2022 portant adoption de la cartographie des risques comptables et du plan d'action du contrôle interne,

Prend l'acte suivant :

OBJET : Information sur le plan d'actualisation du contrôle interne

Le Conseil d'administration est informé du plan d'actualisation du contrôle interne de l'établissement, sur la base du document présenté en séance et annexé au présent acte.

Fait à Lyon, le 16 décembre 2024